

**TERMES DE REFERENCE**

**EVALUATION EXTERNE DU PROJET**

**Cofinancé par l'Agence française de développement (AFD) :**

**" Coopération multi-acteurs pour l'emploi et l'émancipation des jeunes nigériens et nigériennes "**

## **I. Commanditaires de l'évaluation :**

---

### **1. Présentation du Secours populaire français (SPF) – Porteur du projet :**

Créé en 1945, le Secours populaire français (SPF) s'est donné pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France, en Europe et dans le monde et de promouvoir la solidarité et ses valeurs. Le SPF est un mouvement au cœur duquel agissent des animateurs-collecteurs et des animatrices-collectrices. Il rassemble des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes les qualités humaines qui y sont liées.

Concrètement, la mission du SPF s'articule autour des axes d'intervention suivants :

#### *En France : lutter contre les exclusions*

Le SPF met en œuvre une solidarité de proximité qui repose sur l'accueil, les aides matérielles, les aides à l'insertion et l'éducation populaire. Les Permanences d'accueil et de solidarité (PAS) sont au cœur de l'action du SPF et constituent le point de départ pour développer la solidarité envers les personnes accueillies. Le SPF accompagne les personnes et les familles en difficulté dans la durée, pour favoriser leur accès aux droits et lutter contre l'exclusion : aide à l'insertion professionnelle, accès au logement, à l'éducation, à la santé, aux vacances, à la culture et aux loisirs, au sport...

#### *À l'international : mondialiser la solidarité*

Interventions d'urgence, projets de réhabilitation et de développement : le SPF travaille étroitement avec des associations locales qui sont à même d'identifier les besoins des populations. Les projets sont définis conjointement entre les partenaires et le SPF, qui assure un soutien matériel et financier et un suivi des activités mises en œuvre par les partenaires. Dans sa stratégie d'intervention, le SPF porte une attention particulière aux populations les plus vulnérables dont les femmes et les enfants. La présente étude s'inscrit dans le cadre des projets menés par le SPF à l'international.

### **2. Présentation de l'ONG HED Tamat - partenaire de mise en œuvre :**

Dénomination : Homme Environnement Développement -Sigle : HED-Tamat

HED-TAMAT est une ONG locale qui coopère étroitement et avec succès avec les populations villageoises, les chefs coutumiers, les administrations communales et les services techniques de l'Etat pour le développement des régions rurales du Nord du Niger. L'organisation apporte son soutien aux structures communales, aux comités villageois, aux coopératives, aux groupements féminins etc. Ses activités sont concentrées sur le renforcement des capacités des acteurs locaux afin que ceux-ci soient en mesure d'agir eux-mêmes pour combattre la pauvreté (par exemple formation technique de la main d'œuvre locale, formation informelle des jeunes et des horticulteurs, alphabétisation des adultes, campagnes d'information). HED-TAMAT s'engage de surcroît pour la mise en place d'infrastructures sociales et économiques fondamentales (centres de santé, maternités, centres artisanaux, écoles, boutiques rurales, puits pour l'irrigation des cultures maraîchères et des pâturages, surfaces de stockage et de vente pour les maraîchers, puits d'eau potable pour les villages).

L'organisation existe depuis 1996. Elle est principalement soutenue, par CARE Allemagne-Luxembourg et d'autres organisations donatrices allemandes et internationales (Secours Populaire Français, HELP, CARE NIGER, UNICEF, PNUD, ILC, OXFAM, ACF, ACP, World Vision etc.).

HED-TAMAT a son siège social à Agadez et dispose d'une antenne à Tahoua, à Zinder, Maradi et Tillabéri dont l'équipe est basée à Niamey. Chaque antenne a un personnel et une logistique lui permettant de couvrir sa zone d'intervention.

## **II. Contexte de l'Evaluation :**

---

### **1. Le contexte national et local**

Le projet « Coopération multi-acteurs pour l'emploi et l'émancipation des jeunes nigériens et nigériennes » (projet appelé aussi "CMAEEJ Niger"), sur lequel porte la présente étude, est mis en œuvre au Niger, dans la région d'Agadez, les départements de Tchirozérine et Iférouane et plus précisément dans les communes : Agadez, Tchirozérine, Dabaga, Timia.

La crise de l'emploi, et plus particulièrement de l'emploi des jeunes, constitue l'une des préoccupations majeures des gouvernements successifs au Niger au cours des deux dernières décennies. Sous l'effet conjugué de facteurs exogènes, dont plus particulièrement la croissance démographique galopante, et du contexte macroéconomique interne peu favorable, et en dépit des efforts déployés en matière de lutte contre le chômage, la croissance économique enregistrée au cours des dernières années reste peu inclusive. Elle n'a pas su créer suffisamment d'emplois pour résorber l'effectif sans cesse grandissant des personnes en recherche d'emploi et notamment les jeunes. Différentes études qualitatives et quantitatives ont permis de mettre en évidence un ensemble de contraintes à l'emploi productif existant au Niger et dans le reste du Sahel. Du point de vue des jeunes, les contraintes principales sont l'accès au capital, les compétences et les informations limitées sur les opportunités professionnelles, les normes sociales, le manque d'accès aux marchés et aux facteurs de production. Les contraintes relatives aux aspirations et aux normes sociales affectent particulièrement les femmes, avec un impact non-négligeable sur l'économie et la société nigériennes. Alors que le PNUD classait le Niger à la 149<sup>ème</sup> place sur 152 en termes d'indice d'inégalité entre les sexes en 2016, en 2015, le FMI estimait à 32% du PIB les pertes de revenu associées aux inégalités homme-femme.

Les niveaux de scolarisation extrêmement faibles freinent aussi la productivité : 70% des Nigériens sont illettrés, mais cette tendance s'inverse rapidement chez les jeunes générations, même si des inégalités de genre persistent. En 2015 par exemple, le taux de scolarisation chez les filles était de 68% contre 80,2% chez les garçons. En raison du taux de fécondité élevé, les femmes nigériennes sont régulièrement en dehors du marché du travail. Quelle que soit la tranche d'âge considérée, la part des femmes inactives ne descend jamais sous la barre des 34 %. Les filles se marient et deviennent mères très jeunes : 60 % d'entre elles sont déjà mariées à l'âge de 18 ans, contre 2 % seulement des garçons du même âge.

Or, des jeunes sans emploi constituent des migrants potentiels susceptibles d'être confrontés aux dangers de la migration clandestine. En ce qui concerne les jeunes de la région d'Agadez, même s'ils optent rarement pour la migration clandestine, ils n'en demeurent pas moins des acteurs incontournables du circuit. De fait, avant la criminalisation des activités liées à la migration (loi de 2015) beaucoup de jeunes de la région d'Agadez avaient développé diverses activités liées à la migration (hébergement, restauration, transport, courtages, vente du matériel de voyage). Selon certaines estimations, cette loi aurait mis au chômage près de 6 000 personnes qui vivaient de manière directe ou indirecte de la migration. En plus de cela, le plus grand site d'exploitation artisanal de l'or de la région, le site de Djado sur lequel plus de 3 000 jeunes de la région d'Agadez avaient trouvé des emplois, a été fermé par le gouvernement en 2016 laissant cette frange de population en situation de vulnérabilité. Déjà en 2011, un grand projet minier d'Areva à Imouraran, qui avait suscité beaucoup d'espoir chez les jeunes de la région d'Agadez, a été abandonné juste après le recrutement de

centaines de jeunes. Cette situation a mis en difficulté la population de la région en provoquant une augmentation du nombre de chômeurs qui pour les jeunes, faute d'alternative, peuvent être recrutés par les groupes armés mafieux actifs dans la zone ou se livrer au banditisme, à la consommation de stupéfiants, opter pour la migration et/ou – pour les jeunes filles – sont davantage vulnérables au mariage précoce et/ou forcé, à la précarité économique sur le long terme et aux violences fondées sur le genre. Pour inverser la tendance, il s'avère urgent de donner un espoir à cette jeunesse désorientée afin qu'elle prenne sa place de citoyen à l'échelle locale, voire de son pays. Deux jeunes sur trois entre 9 et 14 ans sont déscolarisés ou non scolarisés au Niger, soit un nombre estimé à plus de 2,1 millions dans le Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF) 2014-2024. Ils s'ajoutent aux quelques 1 500 000 jeunes de 14 à 19 ans en dehors du système éducatif et sans qualification professionnelle. Ces jeunes ne disposent ni des compétences de base et encore moins de compétences professionnelles pour, soit intégrer la vie active, soit suivre une formation professionnelle au sein du système formel, exception faite aux quelques 50 000 diplômés au chômage. Cette situation s'avère d'autant plus alarmante au regard du taux de croissance démographique de près de 4% que connaît le pays. A ce rythme, le nombre d'enfants n'allant pas à l'école doublera d'ici une vingtaine d'années pour atteindre les 5 millions. Les données actuellement disponibles font état d'un taux de chômage de 17% en 2014, touchant beaucoup plus les femmes (28,9%) que les hommes (4,4%). Les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage et le sous-emploi, visible et invisible, notamment les « petits boulots » non ou mal rémunérés. Le taux de sous-emploi s'élève à 68,4% de la population active totale et atteint même 70,4% en milieu rural en raison du caractère saisonnier de l'activité agricole. En 2005 et 2010, la région d'Agadez enregistrait un taux de chômage de 37%, parmi les plus élevés du pays. Les mesures prises par le gouvernement dans le cadre de l'urgence sanitaire de la Covid-19, notamment les restrictions de mouvement, ont encore exacerbé la fragilité de l'économie nigérienne, entraînant l'interruption des chaînes d'approvisionnement, la perturbation des marchés agricoles, l'augmentation du prix des denrées alimentaires et la baisse de revenus des familles.

Dans son Profil Genre pour le Niger de 2020, la Banque Africaine pour le Développement identifie le renforcement de la compétitivité économique des femmes comme l'un des deux piliers qui doivent guider ses stratégies d'intervention au Niger. En pratique, selon des statistiques collectées par l'INS dans un rapport d'étude nationale d'évaluation d'indicateurs socio-économiques et démographiques (ENISED) de 2016, le secteur ONG représente plus de la moitié des sources de financement des actions en faveur des femmes au Niger, y compris des crédits accordés aux groupements féminins. Les ONG ont donc un rôle important à jouer dans l'émancipation économique des femmes et, de manière générale, peuvent compter sur le soutien du gouvernement nigérien, mais également de la « chefferie traditionnelle », c'est-à-dire les chefs communautaires et religieux, qui, d'après la Banque Africaine pour le Développement, « est fortement engagée pour la transformation des normes sociales qui promeuvent un environnement socioculturel favorable à l'autonomisation des femmes et des filles. » Le développement et la consolidation des partenariats avec les acteurs formels et informels pouvant influencer sur les mentalités au sein de la société est ainsi un levier d'action privilégié par le projet.

Pour contribuer significativement à la formation et à l'insertion des jeunes des zones cibles, le projet entend donc à la fois renforcer les capacités techniques des jeunes sur des métiers porteurs pour l'auto-emploi mais aussi développer leur esprit citoyen et leur capacité à se mobiliser, à prendre des initiatives pour l'amélioration de leur environnement immédiat. Grâce aux activités de formation professionnelle, mais également d'éducation à la citoyenneté et populaire, ces jeunes auront tous les outils en main pour participer pleinement à l'économie et à la vie sociale et politique de leur région. Sur ces sujets, le SPF et son partenaire local, l'ONG HED TAMAT disposent d'expertises et d'expériences complémentaires qui faciliteront la mise en œuvre du projet. Cette complémentarité, ainsi que la solidité d'un partenariat établi depuis 1999, permettront aux deux organisations, grâce à l'échange

d'expériences, d'améliorer leurs pratiques respectives d'une part et de renforcer leurs capacités sur les thématiques du projet, à savoir l'insertion professionnelle et l'engagement citoyen des jeunes.

## **2. Evolution du contexte depuis le dépôt du projet**

La première tranche du projet (17 mois) a été marquée par un contexte national et local instable et en mutation dans différents domaines. Cela a fortement influé sur la planification et la mise en œuvre des activités.

### Contexte politique et institutionnel

Le Niger a traversé une période d'instabilité institutionnelle à la suite du coup d'Etat en juillet 2023, provoquant une reconfiguration des priorités au sein de plusieurs structures publiques. Cette situation a entraîné un retard dans le démarrage effectif des activités, dû principalement à un décalage dans la mise en place de coopérations locales (avec les mairies principalement) pour la mise en œuvre des activités.

Des conseils municipaux ont été dissouts par le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie au pouvoir. Des administrateurs délégués ont été nommés par décret, dont une majorité d'entre eux sont issus des rangs des Forces de défense et de sécurité.

Ces changements ont pris du temps puis il a fallu, pour HED TAMAT, établir des relations avec les personnes nouvellement nommées.

Malgré ces mouvements, un dialogue a été rétabli et la coopération avec les administrations locales restent possibles et globalement fonctionnelles.

Les organisations de jeunesse nigériennes avec lesquelles travaille HED TAMAT et sur lesquelles s'appuient certaines activités ont été également fortement impactées par le contexte politique. Certaines d'entre elles ont limité leurs activités habituelles par peur de représailles.

### Contexte économique

Sur le plan économique, le pays a été confronté à une forte inflation en 2024, en particulier sur les denrées alimentaires de base, conjuguée à un coût élevé généralisé de la vie. La fermeture de la frontière avec le Bénin qui mène au principal port d'entrée des produits de première nécessité ainsi que les attaques terroristes sur les convois de ravitaillement ont exacerbé la cherté de la vie. De plus, le chômage structurel des jeunes, et la rareté des opportunités d'emploi salarié, a intensifié la pression sur le projet, perçu comme un levier majeur d'insertion et d'auto-emploi.

### Contexte social

Au niveau national, le Niger fait face à un chômage élevé des jeunes et à des défis liés à l'égalité de genre et à la participation citoyenne. Ces enjeux limitent l'accès des jeunes à des opportunités de formation et d'emploi, renforçant la vulnérabilité sociale et économique des communautés.

Au niveau local, dans la région d'Agadez, ces réalités se traduisent par un accès restreint aux compétences professionnelles et aux ressources nécessaires pour développer des activités génératrices de revenus. Dans ce contexte, le projet CMAEEJN joue un rôle crucial en renforçant l'autonomisation des jeunes, en favorisant leur insertion socio-économique et en stimulant leur engagement citoyen, contribuant à la résilience et au développement local.

### Contexte environnemental

Le Niger reste fortement exposé aux aléas climatiques tels que sécheresse, inondations et dégradation des sols, qui affectent l'agriculture, l'élevage et la sécurité alimentaire des populations.

Dans la région d'Agadez, ces contraintes fragilisent particulièrement les jeunes et les communautés rurales, limitant leurs sources de revenus et leur stabilité économique. Le projet CMAEEJN, à travers la promotion de pratiques durables et l'accompagnement à des activités résilientes, contribue à

atténuer ces impacts et à renforcer la capacité des jeunes à s'adapter aux défis environnementaux tout en développant des opportunités économiques locales.

### **3. Origine et historique de l'action**

Le SPF et son partenaire local, l'ONG HED TAMAT travaillent ensemble depuis 1999. Ce partenariat s'est renforcé au fil du temps à travers la mise en œuvre de nombreux projets, dont plusieurs interventions axées sur le renforcement des capacités des femmes et des jeunes. En 2020, une nouvelle étape a été franchie avec la mise en œuvre du projet « Appui au relèvement des ménages agropastoraux et soutien aux populations les plus vulnérables face aux conséquences de la COVID 19 » cofinancé par l'AFD dans le cadre du dispositif Santé en commun. Ainsi, le partenariat SPF/HED TAMAT constitue aujourd'hui une base solide pour la mise en œuvre de ce nouveau projet. HED TAMAT est extrêmement bien implantée dans la région d'Agadez où se déroule le projet et dispose d'une longue expérience dans le domaine de l'insertion socioéconomique des jeunes. Elle travaille en partenariat étroit avec les intervenants publics et privés de ce secteur. Les principaux acteurs sont la direction régionale de l'insertion professionnelle des jeunes, le conseil régional, les associations des jeunes, les associations de développement, diverses agences de coopération et de développement (GIZ, Union européenne, AFD). Le SPF soutient son partenaire HED TAMAT dans le programme d'organisation de formations professionnelles à destination de la jeunesse depuis 2015. Cet appui s'est déjà accompagné de nombreux échanges d'expérience au Niger et en France. A travers le projet, le SPF et HED TAMAT cherchent à capitaliser sur ces actions communes en les élargissant à un plus grand nombre de bénéficiaires et en créant de nouvelles synergies au niveau local comme au niveau international.

### **4. Objectifs de l'action**

Objectif général du projet : Contribuer au renforcement de la résilience des jeunes et participer à l'amélioration de leurs conditions de vie grâce au développement de leurs compétences professionnelles, de leur accompagnement à l'emploi et de leur engagement citoyen.

Objectifs spécifiques (OS) :

OS1. Améliorer la résilience des jeunes nigériens et nigériennes de la région d'Agadez face aux défis du chômage, de la migration, de l'extrémisme violent et aux contraintes socio-culturelles genrées.

OS2. Promouvoir auprès de la jeunesse nigérienne une citoyenneté à l'échelle locale et internationale ainsi que l'égalité de genre comme un levier de leur insertion socioéconomique.

### **5. Bénéficiaires du projet**

Bénéficiaires directs : Le projet comptera environ 3 500 bénéficiaires directs - jeunes âgés d'environ 15 à 35 ans déscolarisés et au chômage dont le niveau d'instruction est très limité (éducation primaire inachevée ou incomplète). Les bénéficiaires directs seront répartis comme suit :

- 500 jeunes (196 femmes, 304 hommes) formés et accompagnés dans le démarrage d'une activité : dont 90 jeunes (45 femmes, 45 hommes) participants aux ateliers sur les opportunités d'emploi et d'auto-emploi dans la région.

- 200 jeunes (80 femmes, 120 hommes) formés à la création et à la gestion d'entreprise.

- 1 200 jeunes (600 femmes et 600 hommes) formés à la citoyenneté, au développement durable, et égalité de genre.

- 1 200 jeunes participants (400 femmes, 800 hommes) à des fora.

- 300 jeunes accompagnés (150 femmes, 150 hommes) pour la mise en place d'initiatives locales.

- 10 jeunes nigériens et nigériennes (5 femmes, 5 hommes) accueillis dans les fédérations départementales du SPF.

- 12 jeunes (6 femmes et 6 hommes) impliqués dans la mise en œuvre et le pilotage des activités du projet.

- 2 membres d'HED TAMAT, partenaire local, participant à des échanges et partages d'expériences avec des acteurs de l'insertion professionnelle des jeunes.
- 35 personnes d'HED TAMAT (15 salariés et 20 bénévoles) formés à la prise en compte des enjeux de genre.
- 5 jeunes (2 femmes et 3 hommes) appuyés pour participer au Conseil national de la jeunesse.

Bénéficiaires indirects : 28 000 personnes, membres des familles des jeunes et membres des communautés, qui seront touchés par les activités.

## 6. Organisation interne et partenariale

**Pour le SPF** : un chef de projet, une cheffe de projets cofinancements, un contrôleur de gestion basés au siège du SPF en France, un comité de pilotage incluant des représentant-e-s des fédérations du SPF en France. Ce comité veille à la réalisation du programme dans les conditions optimales et dans le respect des contrats entre l'AFD et le SPF, entre le SPF et son partenaire, en lien avec les différentes équipes concernées du siège (finances, partenariat, communication, monde), les fédérations impliquées dans le projet, les instances du SPF.

**Pour HED Tamat** : une équipe de salarié-e-s (Un coordonnateur, un assistant suivi évaluation, 2 animateurs, un comptable, un logisticien, un chauffeur). 12 jeunes impliqués dans la planification/mise en œuvre du projet.

**Un Comité opérationnel (COOP)** : composé des chargés de projets du SPF ainsi que d'HED TAMAT, Il assure le pilotage opérationnel du projet. Il est en charge du suivi opérationnel et financier du projet.

## 7. Budget de l'action et plan de financement

Dépenses	Montant en €	Ressources	Montants en €
1- Immobilier, équipements technique et mobilier	162 771 €	Agence française de développement	600 000 €
2 - Frais de services, achats et locations	97 778 €	Fonds propres Secours populaire	464 070 €
3- Frais d'études, de consultances et de prestations externes	274 159 €		
4- Frais de voyages, de déplacements et de mission liés au projet	132 041 €		
5- Activités non ventilables	30 000 €		
6-Ressources Humaines	218 916 €		
Divers et imprévus	17 730 €		
Coûts indirects	130 675 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 064 070 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 064 070 €</b>

## 8. Présentation des principaux résultats obtenus (à 17 mois de projet)

La première tranche du projet « Coopération multi-acteurs pour l'emploi et l'émancipation des jeunes nigériens et nigériennes » a permis de poser des bases solides. Elle a démontré la pertinence de la stratégie adoptée : former, équiper et accompagner les jeunes vers l'insertion socio-économique.

Les résultats, bien que partiels sur certains volets, sont globalement encourageants. Les 236 jeunes formés, les 22 micro-coopératives créées et la distribution de 65 kits montrent une réelle appropriation du projet. À cela s'ajoutent les 3 initiatives locales mises en œuvre par 38 jeunes (dont une majorité de femmes), qui ont touché près de 1 300 personnes à travers des actions concrètes au profit des communautés. Ces initiatives témoignent de la capacité des jeunes à se mobiliser localement et à conduire des actions à impact social tangible.

La logique d'intervention, centrée sur la formation professionnelle, l'appui à l'auto-emploi et l'accompagnement de proximité, s'est révélée adaptée aux réalités du territoire. L'approche multi-acteurs a favorisé l'implication des communes, des prestataires techniques, des autorités et des jeunes eux-mêmes.

L'accompagnement post-formation a été renforcé grâce à l'appui d'un consultant spécialisé.

Les actions communautaires locales, bien que moins nombreuses que prévu, ont montré un potentiel fort de mobilisation et d'impact : elles ont été l'occasion de responsabiliser les jeunes dans la conduite de projets concrets et de renforcer leur visibilité au sein de leur territoire.

Leçons tirées de la tranche 1	Adaptations prévues en tranche 2
Inclusion des jeunes femmes : leur participation, notamment dans les filières techniques, reste faible.	Développement d'actions spécifiques pour accroître la participation des femmes dans toutes les filières, conformément aux quotas prévus : campagne de sensibilisation, discussions avec les mairies, modifications de l'offre de formation
Accessibilité géographique : la centralisation des formations à Agadez a freiné la participation des jeunes issus de zones rurales reculées.	Mise en place de formations décentralisées pour toucher les zones rurales isolées.
Post-formation : les jeunes nécessitent un suivi plus soutenu après la formation.	Renforcement du suivi post-formation, avec du coaching personnalisé et l'accompagnement à la création de microentreprises ou d'AGR. Appui accru à la gouvernance des SCOOPS, avec un accompagnement à la gestion, à la formalisation juridique et à l'accès aux marchés.
Participation de jeunes en situation de handicap : participation faible	Prise en compte renforcée des jeunes en situation de handicap.
Engagement des jeunes dans les dynamiques locales : les initiatives menées ont démontré que les jeunes peuvent être des acteurs actifs de changement au sein de leurs communautés, à condition de bénéficier d'un appui adapté.	Démarrage des formations citoyennes pour mobiliser les jeunes. Accompagnement renforcé des porteurs de projets en tranche 2
Echanges internationaux : difficultés à organiser des échanges internationaux avec des déplacements entre la France et le Niger	Modification des modalités d'échanges : échanges par visioconférences privilégiés ou

	échanges régionaux entre jeunes et acteurs de l'insertion.
--	--

Cette première tranche a permis d'expérimenter des approches nouvelles, de structurer un dispositif local et de créer une dynamique collective autour de la jeunesse. Si des ajustements sont nécessaires, la logique globale du projet reste pleinement pertinente.

La tranche 2 devra consolider les acquis, approfondir les appuis post-formation, améliorer l'inclusion, et renforcer l'impact territorial. HED-TAMAT, avec le soutien du SPF et de ses partenaires, est engagé à poursuivre cette dynamique en s'appuyant sur les leçons de cette première étape.

### III. **Objet de l'Evaluation**

---

En décembre 2026, la première phase du projet « Coopération multi-acteurs pour l'emploi et l'émancipation des jeunes nigériens et nigériennes », se termine. Une évaluation finale externe est prévue dans le cadre du projet.

Elle a son importance pour mesurer les résultats du projet et les effets sur les bénéficiaires et différentes parties prenantes. Elle permettra en outre de réfléchir à la pérennité du projet ainsi qu'à son évolution, dans le cadre d'une deuxième phase de projet cofinancé par l'AFD mais également de réfléchir plus largement à la suite à donner à ce projet pour le SPF et HED Tamat.

#### **1. Délimitation de l'action à évaluer**

L'évaluation portera sur la totalité du projet depuis son cofinancement par l'AFD en janvier 2024 à la date de l'évaluation, prévue en septembre 2026.

L'objet de l'étude s'articulera autour de trois axes d'analyse :

➤ Etablir un bilan général et actualisé du projet :

A partir des 2 objectifs spécifiques, il s'agira d'évaluer le degré de réalisation des activités et les résultats atteints tels que programmés dans le cadre logique du projet. Pour chacun des résultats des indicateurs sont identifiés dans le cadre logique et serviront de base pour l'évaluation finale.

Il s'agira également de mesurer l'impact des actions menées par rapport aux objectifs visés.

➤ Analyser les effets du projet sur les jeunes bénéficiaires et plus spécifiquement sur la capacité des jeunes nigériens et nigériennes à devenir acteurs de changement

Il s'agira d'analyser les changements survenus au niveau des groupes cibles dans les zones couvertes par le projet, de déterminer dans quelle mesure ces changements sont liés au projet, et d'identifier les effets induits et les impacts résultant des diverses interventions de ce dernier.

L'évaluateur.rice appréciera les effets positifs et négatifs, primaires et secondaires, attendus et inattendus. Il s'agira également de déterminer la contribution des activités du projet à ces changements.

L'évaluation cherchera aussi à mesurer l'impact spécifique du projet sur les jeunes femmes.

➤ Suites du projet, pérennité et perspectives d'évolution :

Il s'agit ici d'analyser les conditions de pérennisation du projet et identifier des scénarios réalistes de poursuite, d'adaptation selon les hypothèses de reconduction ou non du financement de l'Agence française de développement.

## **2. Questions évaluatives :**

### ➤ Axe 1 : Bilan du projet à partir des 2 objectifs spécifiques

- Dans quelle mesure les objectifs spécifiques du projet ont-ils été atteints ?
- Quel est le degré de réalisation des Indicateurs Objectivement Vérifiables ?
- Quels écarts ont été observés entre la planification et la mise en œuvre, et pour quelles raisons ?
- Dans quelle mesure, les deux composantes-actions (objectifs spécifiques) du projet se sont montrées pertinentes pour atteindre l'objectif général ?
- Comment ont évolué les capacités du partenaire local HED Tamat au long du projet ?
- Les moyens mis en œuvre ont-ils été efficaces pour atteindre les 2 objectifs spécifiques et les cibles visées ?
- Les filières de formation et d'insertion retenues (agropastoral, métiers techniques, services) correspondent-elles aux opportunités économiques locales et aux aspirations des jeunes ?
- Dans quelle mesure les activités de formation et d'accompagnement ont-elles permis aux jeunes bénéficiaires d'accéder à un emploi ou à une activité génératrice de revenus durable ?

### ➤ Axe 2 : Analyse des effets du projet sur les jeunes bénéficiaires et plus spécifiquement sur la capacité des jeunes nigériens et nigériennes à devenir acteurs de changement

- Les résultats fournis ont-ils procuré les effets escomptés au niveau des bénéficiaires ?
- Qu'est ce qui a changé pour les jeunes tant individuellement que collectivement ? Quels changements observables le projet a-t-il générés sur la capacité des jeunes à s'engager dans leur communauté et à initier des actions citoyennes à l'échelle locale ?
- Dans quels domaines sont intervenus ces changements : compétences professionnelles, entrepreneuriales, savoirs-être, relations aux autres, à leur environnement, ressentis...et plus spécifiquement en lien avec l'engagement citoyen ?
- Quels sont les impacts du projet sur les participants en lien avec la thématique du développement durable ?
- Quels sont les impacts du projet sur les participants en lien avec l'égalité hommes/femmes ? Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à faire évoluer les représentations et pratiques en matière d'égalité de genre, tant au niveau des jeunes bénéficiaires que des acteurs locaux impliqués ?
- La participation des jeunes femmes est-elle acceptée de tous ?
- Dans quelle mesure les dispositifs spécifiques imaginés pour permettre aux jeunes femmes de participer sont-ils pertinents et suffisants ?
- Dans sa conception et mise en œuvre, le projet prend-il suffisamment en compte les préoccupations de genre et de quelle manière les effets du programme affectent-ils les relations de genre et l'empowerment des femmes ? Comment le programme peut-il améliorer son approche ?
- Quels sont les leviers qui ont permis les changements chez les jeunes (facteurs de réussites du programme) ?

- Quels ont été les freins ou manquements pour l'atteinte des objectifs du projet concernant les jeunes ?
- Quelles activités ont eu le plus d'impact ?
- Les résultats sont-ils différenciés entre les jeunes hommes et les jeunes femmes ?

➤ Axe 3 : Analyse de la pérennité du projet et perspectives d'évolution

- Comment Hed Tamat a-t-il adapté ses modalités d'intervention face aux contraintes contextuelles et quels enseignements peuvent en être tirés ?
- Quels éléments du projet sont déjà appropriés par les bénéficiaires / partenaires locaux ?
- Quels sont les principaux facteurs favorables et obstacles à la pérennité ?
- Quelles évolutions ou ajustements seraient pertinents en cas de poursuite du financement ?
- Quelles activités mériteraient d'être renforcées, adaptées ou abandonnées ?
- Quels enseignements du projet actuel devraient orienter la phase suivante ?
- Quelles activités pourraient être maintenues à coût réduit ?
- Quelles fonctions ou actions sont essentielles à préserver pour éviter une rupture brutale ?
- Quels formats alternatifs (moins coûteux, portés par des partenaires, institutions locales...) pourraient être envisagés ?
- Dans quelle mesure les résultats et effets du projet sont-ils susceptibles de se maintenir après la fin du financement ?

Il est demandé aux consultant-e-s, dans leur offre de service, de formuler et d'organiser l'objet, les axes de réflexion et les questionnements qu'ils proposent de traiter dans l'évaluation à partir des éléments ci-dessus, en fonction de leur compréhension de la problématique, des enjeux et des objectifs de l'évaluation, qu'ils auront exposés par ailleurs. Dans leur offre de service, les consultant-e-s pourront réorganiser, hiérarchiser l'objet, les axes de travail et les questionnements proposés pour l'évaluation, et les enrichir de nouveaux éléments s'ils le jugent nécessaire par rapport aux enjeux de l'évaluation.

#### **IV. Profil du.de la Consultant.e**

---

Seront étudiées en priorité les offres proposant un travail en binôme, avec un.e consultant.e basé.e en France et l'autre au Niger.

Les consultant.e.s devront justifier de :

- Une expérience significative dans l'évaluation de projets de développement particulièrement de projets en lien avec la jeunesse ;
- Une expérience avérée dans les domaines de l'insertion professionnelle
- Avoir une solide compréhension du contexte socio-politique nigérien et des défis auxquels font face les jeunes, particulièrement au Niger ;
- Une expérience significative en évaluation de projets et programmes
- Une expérience et/ou connaissance de l'approche genre.
- Une expérience en animation d'ateliers avec différents acteurs en milieu biculturel

- Une expérience sur des projets cofinancés AFD serait un plus.
- Langues : maîtrise du français

## **v. Méthodologie**

---

Le SPF souhaite vivement que la méthodologie proposée par le-la consultant-e soit la plus participative possible. Cette dernière devra s'articuler autour de 4 phases :

### ➤ **Phase 1 : préparation et cadrage de l'évaluation**

Ce temps de travail, entre le-la consultant-e et le SPF consistera à préciser les objectifs de l'évaluation et sa méthodologie. Cette étape permettra de cadrer le déroulement de l'évaluation, à partir des termes de référence et de l'offre retenue. Suite à la transmission des documents utiles à la-le consultant-e par le SPF, une réunion de cadrage aura lieu fin août début septembre 2026 entre le Comité de Pilotage (COPIL) qui sera constitué pour l'évaluation et le-la (les) consultant-e-s retenu-e-s. Cette réunion permettra de discuter puis de valider (à distance après la réunion) une note de cadrage préparée par le-la consultant-e sur ces bases. Cette note de cadrage précisera les objectifs, l'objet (axes de questions évaluatives), la méthodologie (démarches et outils de collecte et d'analyse de données, acteurs-trices à rencontrer, restitution...) et le calendrier de l'étude.

### ➤ **Phase 2 : analyse documentaire**

Le-la consultant-e prendra connaissance de la documentation mise à disposition par le Secours populaire français : document du projet, rapports d'activité, vidéos.

La lecture de ces documents lui permettra ainsi de saisir rapidement le contexte du projet actuel et les résultats déjà obtenus.

### ➤ **Phase 3 : Missions de terrain pour la collecte de données**

Cette troisième phase comprend la réalisation d'entretiens individuels et collectifs avec l'équipe du projet, les bénéficiaires direct-e-s et indirect-e-s du projet. La méthodologie sera à proposer dans l'offre de consultance. Néanmoins, l'étude devra en partie s'appuyer sur des enquêtes et entretiens auprès de l'ensemble des parties-prenantes du projet. Ces entretiens se dérouleront majoritairement au Niger en veillant à la parité femmes-hommes déjà acquise dans le projet.

**Au Niger** des entretiens et ateliers collectifs pourront être conduits auprès :

- Des jeunes formés et accompagnés dans le démarrage d'une activité professionnelle
- Des formés à la citoyenneté, au développement durable, et égalité de genre
- Des jeunes accompagnés dans la mise en œuvre d'initiatives locales
- Des jeunes impliqués dans la mise en œuvre et le pilotage des activités du projet.
- Des salarié-e-s d'HED Tamat, membres de l'équipe du projet
- Des formateurs ?
- Des membres des conseils de la jeunesse ? membres d'associations de jeunes ?

**En France** des entretiens pourront être conduits avec :

- des dirigeant-e-s SPF,
- des salarié-e-s travaillant sur le projet,
- Un membre d'une fédération départementale du Secours populaire

Afin de limiter les déplacements, ces entretiens pourront être organisés en visioconférence.

### ➤ **Phase 4 - Restitutions et rapports attendus :**

Une 1e restitution « à chaud », à distance (visioconférence), sera organisée à la fin des enquêtes terrain avec toutes les parties prenantes du projet.

Il est attendu que l'évaluateur.trice présente, lors de la restitution à chaud, les premiers résultats et premières recommandations qui seront discutés par les participants.

Par ailleurs, un rapport provisoire d'évaluation devra être envoyé en novembre 2026. Le SPF fera un retour sur ce rapport provisoire.

Le rapport final d'évaluation sera transmis pour décembre 2026.

Une restitution finale sera organisée idéalement au mois de décembre (présentiel + visioconférence) avec la participation du SPF, d'HED Tamat, de l'AFD.

La participation active de l'évaluateur.trice est attendue pour ce temps de partage des résultats.

## **VI. Livrables attendus**

---

- 1 rapport d'évaluation avec recommandations hiérarchisées et réalistes, en français
- 1 document de synthèse diffusable à un large public (le format exact étant laissé à l'appréciation et à la créativité de l'évaluateur.rice), en français. Cette synthèse davantage pédagogique mettra en lumière les résultats du projet ainsi que les leçons tirées et bonnes pratiques pour diffusion dans le réseau du SPF.
- Une restitution « à chaud »
- Une restitution finale

## **VII. Conditions de remise des offres**

---

Le présent document est rédigé pour décrire les besoins du Secours populaire français (SPF) et sert au SOUMISSIONNAIRE à formaliser sa réponse dans le cadre d'une consultation.

Ce document n'engage en aucun cas le SPF à retenir tout ou partie de l'offre du SOUMISSIONNAIRE ou à rembourser ou indemniser ce dernier sur quelque fondement que ce soit. Dès lors, et à tout moment (avant la date limite de remise des offres, après la remise de l'offre, après le dépouillement), le SPF se réserve le droit de suspendre, d'interrompre ou d'annuler la présente consultation, pour quelque raison que ce soit, sans avoir à motiver cette décision. Le SPF préviendra le SOUMISSIONNAIRE par lettre ou mail de cette décision.

### **1. Règles générales**

Coûts liés à la consultation

Le SOUMISSIONNAIRE qui répond à la consultation le fait à titre d'action commerciale. Il renonce, du simple fait d'y répondre et quelle que soit la suite donnée par le SPF à ses réponses, à toute forme de rémunération pour les peines et soins nécessités par ses réponses ou pour les études, conseils, remises de documents (sans que cette liste soit limitative) effectués pour le SPF lors des contacts qui feront éventuellement suite à ses réponses.

Absence d'engagements du SPF - Jugement des offres

Le SPF ne s'engage pas à donner une suite quelconque aux propositions reçues en réponse à la présente consultation.

Les propositions seront évaluées après analyse et comparaison des réponses sur les points de vue technique, commercial, contractuel, méthodes et qualité.

Le SPF pourra à son initiative terminer la procédure de sélection par une négociation de gré à gré avec un ou plusieurs Soumissionnaires.

Lorsque le SPF aura effectué son choix, une communication sera adressée au SOUMISSIONNAIRE retenu ; les SOUMISSIONNAIRES non sélectionnés seront informés. Le SPF ne sera en aucun cas tenu d'expliquer ni de justifier ses décisions ou ses choix consécutifs à la présente consultation.

#### Engagement de confidentialité et propriété des réponses

Le SOUMISSIONNAIRE s'engage à garder confidentiel et à ne pas divulguer ou communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, les informations transmises par le SPF ou auxquelles il aura accès à l'exécution de la présente consultation.

Le SOUMISSIONNAIRE prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations. Ces mesures ne pourront pas être inférieures à celles prises pour la protection de ses propres informations confidentielles.

Le SOUMISSIONNAIRE s'engage à ne communiquer lesdites informations qu'aux membres de son personnel appelés à en prendre connaissance et à les utiliser dans le cadre de la constitution de la réponse. Toutefois, le soumissionnaire pourra communiquer les informations à ses sous-traitants qui pourraient avoir à participer au projet mentionné dans le présent cahier des charges et ce, après accord préalable, écrit et exprès du SPF.

Le SOUMISSIONNAIRE s'engage à prendre toutes les dispositions pour que ses employés et sous-traitants traitent lesdites informations conformément aux dispositions de confidentialité et d'utilisation précédentes.

Les informations obtenues par le SOUMISSIONNAIRE ne pourront être utilisées que pour l'exécution de l'objet du présent cahier des charges. Toute autre utilisation sera soumise à l'autorisation préalable et écrite du SPF.

Les documents remis par le SOUMISSIONNAIRE à l'occasion de cette consultation seront et demeureront la propriété du SPF.

## 2. Calendrier

Date	Item
20/05/2026	Publication des TDR
03/06/2026	Date limite d'envoi des questions et demandes d'informations par les candidat.e.s
24/06/2026	Date butoir d'envoi des offres par les candidat.e.s
01/07/2026	Information aux candidat.e.s. Définition de la short list.

07/07/2026	Echanges avec les candidats de la short list
09/07/2026	Notification de la sélection du/de la consultant.e
Fin août – début septembre	Réunion de cadrage, envoi de la littérature du projet
Septembre 2026	Démarrage de l'évaluation sur le terrain
Novembre 2026	1 <sup>er</sup> draft du rapport
Décembre 2026	Rapport final, document de synthèse et présentation aux commanditaires
Décembre 2026	Restitutions

### 3. Modalités de candidature

Les candidat.e.s intéressé.e.s enverront leur offre à l'adresse : [anne.brisard@secourspopulaire.fr](mailto:anne.brisard@secourspopulaire.fr) et [marine.pouch@secourspopulaire.fr](mailto:marine.pouch@secourspopulaire.fr) au plus tard le 24 juin 2026 avant midi.

Le dossier d'offre contiendra :

- une offre technique répondant aux présents TDR et détaillant la méthodologie proposée ;
- une offre financière détaillée, incluant le nombre de journées envisagées et leur coût individuel HT et TTC ;
- les CVs détaillés des membres du binôme ;
- le calendrier prévisionnel d'intervention ;
- La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, (cf. Annexe 2).

### VIII. Budget

Le budget de l'évaluation se situe entre 25 000 € et 30 000 € TTC tous frais compris (déplacement notamment)

## ANNEXE 1

### Note de transparence

<b>Nom de l'association</b>	Secours populaire français - SPF
<b>Site internet</b>	www.secourspopulaire.fr
<b>Nom du projet – Libellé court :</b>	CMAEEJ Niger
<b>Nom du projet - Libellé long :</b>	Coopération multi-acteurs pour l'emploi et l'émancipation des jeunes nigériens et nigériennes
<b>Lieu d'intervention</b>	Pays : Niger, Région : Agadez, Départements : Tchirozérine et Iférouane, Communes : Agadez, Tchirozérine, Dabaga, Timia.
<b>Type de projet</b>	Projet de terrain
<b>Numéro de la phase si récurrence</b>	Phase 1
<b>Thématique(s) principale(s)</b>	Formation professionnelle, citoyenneté, jeunesse, éducation
<b>Principaux partenaires du projet</b>	Association HED TAMAT (Homme Environnement Développement)
<b>Si projet porté en consortium – membres impliqués</b>	/
<b>Objectifs</b>	<p><b>Objectif global :</b> Contribuer au renforcement de la résilience des jeunes et participer à l'amélioration de leurs conditions de vie grâce au développement de leurs compétences professionnelles, de leur accompagnement à l'emploi et de leur engagement citoyen.</p> <p><b>Objectif(s) spécifique(s) :</b></p> <p><b>OS1 :</b> Améliorer la résilience des jeunes nigériens et nigériennes de la région d'Agadez face aux défis du chômage, de la migration, de l'extrémisme violent et aux contraintes socio-culturelles genrées.</p> <p><b>OS2 :</b> Promouvoir auprès de la jeunesse nigérienne une citoyenneté à l'échelle locale et internationale ainsi que l'égalité de genre comme un levier de leur insertion socioéconomique.</p>

#### Présentation du projet :

Le chômage et le sous-emploi au Niger constituent une menace pour la stabilité du pays, alors que les attaques contre les civils se multiplient depuis le début de l'année 2021 et que les crises politiques et sécuritaires n'en finissent plus de frapper les pays voisins. A Agadez, région ciblée par le projet, jusqu'à présent relativement épargnée par les violences mais appauvrie économiquement par plusieurs crises successives, le risque de contagion doit être enrayé pour éviter que la jeunesse ne tombe aux mains de groupes armés. Le SPF et l'ONG locale HED TAMAT, qui travaillent depuis 20 ans au renforcement des capacités et à l'appui des populations locales, se proposent d'accompagner, sur 3 ans, 3 500 jeunes nigériens et nigériennes vers l'emploi, la création d'entreprise et l'engagement citoyen. A l'issue des 3 ans, les jeunes accompagnés occuperont des emplois stables, leurs entreprises seront pérennes et ils représenteront leurs pairs dans les instances locales et nationales.

### **OBJECTIF SPECIFIQUE 1 :**

Améliorer la résilience des jeunes nigériens et nigériennes de la région d'Agadez face aux défis du chômage, de la migration, de l'extrémisme violent et aux contraintes socio-culturelles genrées.

Principaux enjeux : permettre aux jeunes de développer une activité dans une filière porteuse d'emplois en privilégiant le lien insertion-formation-emploi.

Résultats attendus : Les jeunes du projet ont acquis des compétences professionnelles, amélioré leur employabilité et leur accès à l'auto-emploi grâce à une formation et un appui au démarrage d'une activité professionnelle.

Principales activités : formation professionnelle certifiante de jeunes nigériens et nigériennes à des métiers porteurs dans la région ; aide financière aux jeunes formés, équipement en matériel nécessaire au démarrage de leur activité professionnelle ; formation et accompagnement vers le micro-entreprenariat et en techniques de recherche d'emploi et entretien d'embauche.

Indicateurs de suivi : 500 jeunes ont acquis des compétences professionnelles et obtenu un certificat de formation reconnu par les autorités et les employeurs dans la région. 150 jeunes formés en activités agropastorales ont été accompagnés dans la création de 30 micro-coopératives et ont bénéficié d'un appui matériel au démarrage. Au moins 120 jeunes formés en métiers du tertiaire ont été dotés d'équipement de démarrage. 200 jeunes ont été formés à la création et la gestion d'entreprise et dirigés vers des organismes de micro-crédit...

Indicateurs de résultats 80% des 500 jeunes formés à des métiers sont actifs dans les domaines de leur formation après 3 ans de mise en œuvre du projet. A l'issue du projet, 50% des 200 jeunes formés à la création d'entreprise ont effectué des démarches pour créer leur entreprise.

### **OBJECTIF SPECIFIQUE 2 :**

Promouvoir auprès de la jeunesse nigérienne une citoyenneté à l'échelle locale et internationale ainsi que l'égalité de genre comme un levier de leur insertion socioéconomique.

Principaux enjeux : Soutenir l'engagement des jeunes, susciter l'investissement d'un plus grand nombre de leurs pairs, et créer les conditions d'une mise en réseau de jeunes à échelle locale et internationale.

Résultats attendus : La capacité des jeunes à jouer un rôle significatif en tant que citoyen est renforcée et ils/elles contribuent à l'amélioration et au développement des conditions de vie de leur quartier/leur commune. Les capacités d'HED TAMAT sont renforcées, des échanges d'expériences de territoire à territoire ont été mis en place.

Principales activités : Organisation de formations à la citoyenneté, au développement, égalité de genre. Appui financier et technique aux jeunes pour la mise en œuvre de projets à petite échelle. Appui aux échanges internationaux de jeunes sur les questions de citoyenneté, de la solidarité, de l'engagement, séjours échanges/rencontre avec des acteurs de la jeunesse...

Indicateurs de suivi : 1 200 jeunes auront participé à 6 sessions de formation de 3 jours chacune. 300 jeunes ont mis en œuvre 15 initiatives au profit de la communauté locale. 10 jeunes nigériens et nigériennes ont été accueillis en France et mis en relation avec d'autres jeunes.

Indicateurs de résultats : 1 500 jeunes ont renforcé leur engagement citoyen et leur capacité à se mobiliser au sein de leur communauté. D'ici la fin du projet, les jeunes de la région d'Agadez et HED TAMAT ont posé les bases d'au moins 4 réseaux d'échanges au niveau local et 1 au niveau international sur des thématiques liées au développement durable. D'ici la fin du projet, HED TAMAT a mis en place des outils et des pratiques pour améliorer la prise en compte des enjeux de genre dans sa programmation.

<p><b>Groupes cibles</b></p>	<p><b>Bénéficiaires directes : 3 500 bénéficiaires directs environ - jeunes âgés d'environ 15 à 35 ans déscolarisés et au chômage dont le niveau d'instruction est très limité.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 500 jeunes (196 femmes, 304 hommes) formés et accompagnés dans le démarrage d'une activité.</li><li>- 200 jeunes (80 femmes, 120 hommes) formés à la création et à la gestion d'entreprise.</li></ul>
------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 200 jeunes (600 femmes et 600 hommes) formés à la citoyenneté, au développement durable, et égalité de genre.</li> <li>- 1 200 jeunes participant (400 femmes, 800 hommes) à des fora.</li> <li>- 300 jeunes accompagnés (150 femmes, 150 hommes) pour la mise en place d'initiatives locales.</li> <li>- 10 jeunes nigériens (5 femmes, 5 hommes) accueillis dans les fédérations départementales du SPF.</li> <li>- 12 jeunes (6 femmes et 6 hommes) impliqués dans la mise en œuvre et le pilotage des activités du projet.</li> <li>- 2 membres d'HED TAMAT, partenaire local, participant à des échanges et partages d'expériences avec des acteurs de l'insertion professionnelle des jeunes notamment les structures du SPF.</li> <li>- 35 personnes d'HED TAMAT (15 salariés et 20 bénévoles) formées à la prise en compte des enjeux de genre.</li> <li>- 5 jeunes (2 femmes et 3 hommes) appuyés pour participer au Conseil national de la jeunesse et au festival des Solidarités de la jeunesse du SPF.</li> </ul> <p><b>Bénéficiaires indirectes : 28 000 personnes, membres des familles des jeunes et membres des communautés qui seront touchées par les activités</b></p>
--	---

<b>Durée totale du projet</b>	<b>3 ans</b>
-------------------------------	--------------

<b>Coût total du projet</b>	<b>1 064 066 €</b>	<b>100 %</b>
<b>Participation de l'AFD sollicitée</b>	<b>600 000 €</b>	<b>56,4 %</b>

## ANNEXE 2

### Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : \_\_\_\_\_ (le "Marché")

A : \_\_\_\_\_ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
  - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché<sup>1</sup>;
  - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
  - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
  - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement

---

<sup>1</sup> Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr><sup>2</sup>;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

<sup>3</sup> Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion

environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de<sup>4</sup> \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_ jour de : \_\_\_\_\_

---

<sup>4</sup> En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.